

« Le Congo n'est pas dédié aux violences faites aux femmes »

GRANDS LACS Jeanine Mabunda, représentante du président Kabila, dresse un bilan de la lutte contre les violences sexuelles

ENTRETIEN

La Journée internationale des femmes, ce mardi, est l'occasion de rouvrir le lourd dossier des viols utilisés comme arme de guerre en République démocratique du Congo. En visite récente dans la région des Grands Lacs, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est entretenu de ce thème douloureux avec le docteur Denis Mukwege, « l'homme qui répare les femmes ».

Jeanine Mabunda, représentante spéciale du président congolais Joseph Kabila pour la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants soldats, estime que des progrès importants ont été accomplis dans cette lutte.

A Genève, devant la Commission des droits de l'homme des Nations unies, vous comptez nier la « spécificité congolaise »...

Je ne crois pas que le Congo soit un pays spécialement dédié aux violences faites aux femmes et aux enfants... Partout où l'Etat est affaibli ou défié par des groupuscules militarisés, les droits de la femme reculent. Mais à mesure qu'à l'Est la paix s'installe, l'armée lutte avec nous contre cette violence. Les jeunes d'aujourd'hui ne

veulent plus se laisser définir par les violences à l'Est. Beaucoup de gens ont parlé à notre place : sur internet, on lit des chiffres extravagants, on assure que 200 femmes seraient violées chaque 24 heures, soit 36.000 par mois ! C'est du délire... A force de dire notre vérité, nous finirons par être entendus.

Quelles initiatives comptez-vous prendre ?

Notre action portera sur plusieurs piliers, dont le droit des victimes d'aller en justice, de parler de ce qui leur est arrivé. Lors du procès de Minova (où avaient comparu des militaires accusés de violences sexuelles, NDLR), on avait critiqué les sanctions assez légères mais, dans ces anciennes zones de conflit, il avait été difficile de recueillir des preuves. Par la suite, nous avons décidé de renforcer la loi de 2006 condamnant tout fait de viol : désormais, toute relation intime avec une personne mineure de sexe opposé peut être considérée comme un viol, même si la jeune fille est consentante. Cette loi vise aussi ceux qui utiliseraient leur aisance financière pour abuser de mineures...

Des militaires ont-ils été frappés de sanctions ?

En 2014, nous avons aidé à la prise de sanctions en matière de viols, dans 135 cas relevés au Sud-Kivu. Nous avons obtenu, entre autres, la condamnation du général Kiakwatu, un seigneur de guerre qui sévissait du côté de l'Ituri. Réintégré au sein de l'armée congolaise, il avait obtenu le grade de général après avoir commis des viols contre des mineures. L'instruction a pris sept ans, il a fallu collecter des preuves, recueillir des témoignages mais, en août 2014, la justice publique mili-

taire l'a condamné à sept ans de prison et à 100.000 dollars de dommages-intérêts.

Qu'est ce que la campagne « briser le silence » ?

Dans les milieux ruraux, les femmes, ignorant leurs droits, n'osent pas se plaindre. La campagne « briser le silence » nous a permis de mettre en place un call center, proposant un nu-

méro qui permet aux femmes d'être écoutées et conseillées dans les quatre langues ; où on leur explique comment porter plainte, voir un médecin puis un avocat. Cette campagne « briser le silence » a commencé à Kinshasa, puis à Goma et Bukavu, avec des sifflets, des brochures... il y a déjà eu au moins trente mille réactions, plusieurs artistes se sont engagés... Nous voulons poursuivre dans l'ensemble du pays, avec l'appui de compagnies de télécommunications, de sponsors publics ou privés.

En mars 2016, nous avons signé avec le Bureau des Nations unies un plan de lutte contre les violences sexuelles. Des commandants de brigade avec

plus de 30.000 personnes sous leurs ordres, ont signé publiquement une déclaration sur l'honneur s'engageant à bannir les violences sexuelles. Nos experts ont constaté que, finalement, la justice militaire était plus sévère que la justice civile.

Luttant aussi contre le recrutement d'enfants, nous avons démobilisé 46.000 enfants soldats au cours des dernières années... ■

Propos recueillis par
COLETTE BRAECKMAN

LA CRISE AU BURUNDI

Plus de 250.000 personnes ont quitté le pays

Plus d'un quart de million de Burundais ont fui à l'étranger pour échapper aux violences dans ce petit pays d'Afrique centrale, plongé depuis près d'un an dans une grave crise politique, a annoncé le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Selon les derniers chiffres en possession du HCR, quelque 250.473 personnes ont été enregistrées en tant que réfugiés en République démocratique du Congo (21.186), au Rwanda (73.926), en Tanzanie (131.834), en Ouganda (22.330) et en Zambie (1.197) depuis début avril 2015, quand le président Pierre Nkurunziza avait annoncé son intention de se présenter pour un troisième mandat. Plus de 400 personnes - 900 selon certaines sources - ont aussi été tuées depuis le début de la crise. (afp)